

DEMANDE D'INSCRIPTION EN INTERNAT *
À compléter et retourner impérativement avec le dossier d'inscription

Nom : Prénom :

N° de téléphone :

sexe : masculin féminin

Inscription en classe de :

Si l'étudiant est mineur et/ou de nationalité étrangère, indiquer les coordonnées d'un correspondant local (à moins de 1h30 de route du lycée): nom, prénom, adresse et n° de tél

.....
.....
.....

Souhaite une inscription à l'internat pour l'année scolaire 2024-2025

J'ai bien noté que l'admission en internat n'est pas systématique et est subordonnée au nombre de places (limité).

Pièces justificatives à joindre à la demande d'inscription en Internat : photocopie dernier avis d'imposition, justificatif de domicile

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du lycée et en accepte les règles.

Date :

Signature :

*** L'internat est fermé du vendredi 17h45 au lundi 7h30 et pendant toutes les vacances scolaires.**

Une dérogation pourra être accordée à quelques étudiants n'ayant pas de solutions de transport pour le lundi matin (demande écrite à adresser au secrétariat) : ils seront admis le dimanche soir entre 20h30 et 21h30 (repas pris avant de rentrer).

ANNEXE : JOURNEE TYPE CPGE

6h30	Lever des internes (dans le respect du réveil du chacun).
6h45 à 7h35	Accès au petit déjeuner (fin de service 8h00).
7h30	Fermeture des dortoirs jusqu'à 12h30 en fonction de l'emploi du temps.
11h30 à 13h30	Déjeuner (Fin de service 13h50). Tout élève ayant oublié sa carte devra passer au service de 12h30, CPGE y compris.
12h30-18h45	Accès possible à l'internat par la grille bleue avec le badge (en fonction de l'emploi du temps).
17h00	Ouverture du foyer (mixité possible).
18h45 à 19h30	Dîner
19h15 à 19h30	Accès réservé au self pour les élèves sortant de leur khôle.
21h00	Appel des élèves.
23h00	Fermeture du foyer, des dortoirs. Plus de douche possible, aucune circulation d'un dortoir à l'autre. Coucher des élèves.

Nous vous rappelons quelques points du Règlement Intérieur:

- Qu'il est strictement interdit de changer les meubles de place.
- Qu'il est strictement interdit de sortir du mobilier dans les cours de l'internat.
- Qu'il est strictement interdit de jouer avec une balle, un ballon ou tout autre objet de substitution sur le site de l'internat et dans les dortoirs et ce à toute heure de la journée. Seul le ping pong est autorisé jusqu'à 20h00.
- **Qu'en cas de prise en charge d'un étudiant mineur par le service des urgences de l'hôpital, le responsable légal devra se déplacer à l'hôpital pour récupérer son enfant.**
- **L'introduction de nourriture est interdite** (exception accordée pour les gâteaux secs et denrées non périssables en format individuel)
- Qu'en cas de fermeture exceptionnelle de l'internat ou de problème médical, il sera demandé au **responsable légal de venir récupérer l'étudiant** quelle que soit l'heure de la difficulté rencontrée ou à **défaut le correspondant local mandaté par la famille et renseigné avec autorisation spécifique au préalable, par écrit, à l'équipe du lycée.**

Horaires de la bagagerie :

- **Internat** : Lundi matin : de 07h30 à 08h10 et le Vendredi matin : de 7h00 à 7h30. Le Vendredi après-midi à partir de 15h00 et jusqu'à **17h45**. Les étudiants doivent anticiper leur départ.
 - **Externat** : La bagagerie est ouverte aux heures d'ouverture du portail vert.
- En cas d'absence à l'internat ou pour une sortie exceptionnelle prévenir les 3 CPE 48h00 à l'avance et remplir le document papier prévu à cet effet. Une autorisation du responsable légal est nécessaire pour les étudiants mineurs.**
- Les étudiants intégrant l'internat le **dimanche soir** doivent arriver au 2 rue Jehan Poquet **entre 20h30 et 21h30** en étant déjà restaurés.

Si vous souhaitez recevoir du courrier merci de le rédiger comme suit :

LYCEE GENERAL MARCEAU
NOM et Prénom de l'élève, élève des classes préparatoires, son dortoir,
2 rue Pierre Mendès-France
28000 CHARTRES

L'infirmerie : Une présence est assurée sur le site de l'externat ainsi qu'une astreinte à l'internat. Les horaires sont communiqués en début d'année. Tout médicament doit être remis à l'infirmière avec la prescription. Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme Gargam ; infirmière du lycée : aline.gargam@ac-orleans-tours.fr

Adresses des 3 CPE :

marion.deroussent@ac-orleans-tours.fr
christophe.guinebert@ac-orleans-tours.fr
laure.robinet@ac-orleans-tours.fr

Nom, Prénom et Signature de l'étudiant et du responsable légal si étudiant mineur, précédé de la mention « pris connaissance le (date) » :